

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de Délégués  
en exercice.....24

**2ème réunion :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 2 décembre 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Nombre de Délégués  
Titulaires présents.....2

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de Délégués  
Suppléants Présents..... 1

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre à 17 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués  
votant.....3

### Membres présents :

- Titulaires : MM. Christian MOUNIER et Roland CARLIER

- Suppléant : M. Jean-Paul VILMER

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Philippe ROUX, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH, Jean-Louis ROBERT, Mmes Sabine PLANEILLE, Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Karine MOURET, Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD et Séverine MAUGAN-CURNIER

N°25-21

Secrétaire de Séance : M. Roland CARLIER

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales

**Considérant** qu'en vertu de ces dispositions, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**Considérant** que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

**Considérant** que le SIECEUTOM nécessite l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget prévu au mois de mars 2026, pour assurer le fonctionnement des services et plus particulièrement le fonctionnement du quai de transfert du Grenouillet ;

**Considérant** que les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Comité Syndical n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget ;

**LE COMITE SYNDICAL**  
Après en avoir délibéré  
**Décide à l'unanimité**

**D'OUVRIR** 25 % des crédits du budget de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement (BP+DM), conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Ouverture crédits 2026
	<b>Site du Grenouillet (Chapitre opération n°16)</b>	<b>62 111,38 €</b>	<b>15 500,00 €</b>
	Compte 2158	30 000,00 €	7 500,00 €
	Compte 21351	22 000,00 €	5 500,00 €
	Compte 2112	10 111,38 €	2 500,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>625,00 €</b>
	Compte 21838	2 500,00 €	625,00 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>500,00 €</b>	<b>125,00 €</b>
	Compte 2051	500,00 €	125,00 €

**DE DIRE** que les crédits seront repris au Budget de l'exercice 2026 lors de son adoption.

**D'AUTORISER** le Président à engager, liquider, mandater les dépenses sur les crédits ouverts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président

Christian MOUNIER

Le secrétaire de séance

Roland CARLIER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 11 DEC. 2025

Et de sa publication le : 11 DEC. 2025

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-258400472-20251208-DEL25\_21-DE